



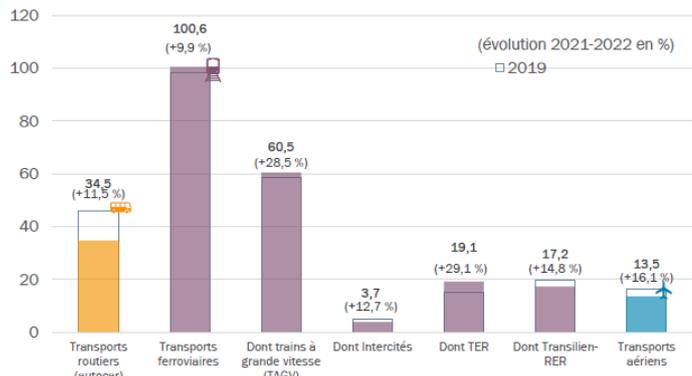
## Trans Europe Infos N°32

Juin 2024

### LE TRANSPORT DE VOYAGEURS RETROUVE SA DYNAMIQUE D'AVANT LA CRISE SANITAIRE

L'Autorité de régulation des transports (ART) a publié le 29 avril son troisième rapport multimodal dressant un panorama du transport de voyageurs en 2022. Le rapport constate que la crise sanitaire ne semble pas avoir entraîné une rupture notable dans l'évolution du transport des voyageurs en France, qui retrouve quasiment son niveau antérieur à la crise, notamment sous l'effet du dynamisme du transport ferroviaire. Celui-ci connaît un regain de fréquentation de 36,5 % par rapport à 2021 pour atteindre une part modale record de plus de 10 % et une fréquentation supérieure à celle observée en 2019 :

Le transport collectif



Sources : SDES (bilan annuel des transports en 2022) et ART pour le ferroviaire

<https://www.autorite-transport.fr/wp-content/uploads/2024/03/rapport-multimodal-vpublication.pdf>.

Toutefois, l'année 2022 se caractérise par une dégradation importante et générale de la ponctualité des services par rapport à l'année précédente. Si la ponctualité des services ferroviaires s'était fortement améliorée au cours de la crise sanitaire en raison, notamment, d'une diminution significative du trafic, cette tendance s'inverse dès 2021, notamment pour les services librement organisés domestiques ou internationaux. Cette tendance peut s'expliquer par des dimensions structurelles (l'état et l'âge du réseau et du matériel roulant, la gestion en gare) mais également conjoncturelles (le manque de personnel, la difficulté d'anticipation de la reprise du trafic, les conditions climatiques, les mouvements sociaux, entre autres).

### RENFE LANCE LE PROCESSUS DE CRÉATION DE SA FILIALE FRANÇAISE



Le Conseil d'Administration de Renfe a approuvé le 28 mai le lancement du processus de création de sa filiale française qui sera détenue à 100% par la société Renfe Proyectos Internacionales PME. La création de Renfe France SAS répond au besoin de l'entreprise de disposer d'un véhicule doté d'une personnalité juridique propre qui rassemble les différentes activités de Renfe sur ce marché. Renfe France agira comme un

holding avec une participation directe dans les différentes sociétés créées pour chaque projet dont Renfe est l'attributaire, fournissant des services de soutien à ces sociétés. La France est un marché clé dans la stratégie d'internationalisation de Renfe. Elle participe à différents appels d'offres pour les délégations de services publics, fournit des services à grande vitesse librement organisés, travaille à l'homologation des trains AVE S-106 (Talgo Avril) et à l'extension du certificat de sécurité pour étendre ses services commerciaux à Paris, et prévoit le développement des services dans les régions transfrontalières de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie :

<https://www.renfe.com/es/es/grupo-renfe/comunicacion/renfe-al-dia/sala-de-prensa/>

## AVIS FAVORABLE SUR LES ACCORDS-CADRES ENTRE KEVIN SPEED ET SNCF RÉSEAU

L'Autorité de régulation des transports (ART) a adopté le 30 avril son avis sur les accords-cadres conclus entre la société Kevin Speed et SNCF Réseau en vue de l'exploitation de nouveaux services de transport de voyageurs sur les lignes Paris-Lyon, Paris-Lille et Paris-Strasbourg à compter de 2029 (voir notre article dans Trans Europe Infos N°29 mars 2024). Dans son avis consultatif, l'Autorité considère que ces premiers accords-cadres conclus depuis l'ouverture à la concurrence des services domestiques de transport ferroviaire de voyageurs ne font pas obstacle à l'utilisation de l'infrastructure par d'autres candidats ou services de transport. Elle observe par ailleurs que le dispositif d'accord-cadre constitue un outil efficace de gestion de la capacité sur le réseau ferroviaire dans un contexte de développement de la concurrence des services de transport de voyageurs. L'Autorité formule néanmoins certaines recommandations, en particulier la mise en place, par SNCF Réseau, d'un processus de consultation préalable à la conclusion d'accords-cadres permettant d'organiser au mieux la complémentarité des capacités couvertes par cette voie. SNCF Réseau pourrait proposer, par exemple, différentes formes ou lots de capacités préassemblés selon des scénarios de partage de la capacité qui répondent aux besoins du marché tout en optimisant l'utilisation de l'infrastructure : [https://www.autorite-transport.fr/wp-content/uploads/2024/05/avis-2024-029\\_vnc.pdf](https://www.autorite-transport.fr/wp-content/uploads/2024/05/avis-2024-029_vnc.pdf)

## ACTUALITÉS DES PROJETS DE LIGNES NOUVELLES EN FRANCE

Le 7 mai les partenaires du **Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest** ont officiellement lancé les premiers travaux des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) dont l'objectif est de répondre aux enjeux de desserte du territoire face à l'augmentation du trafic voyageurs et fret en compatibilité avec la future ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Ces aménagements doivent permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les circulations TGV depuis l'extrémité de la future LGV jusqu'à la gare de Toulouse-Matabiau, et de développer l'offre de service des trains du quotidien (TER) de 58 en 2024 à 92 en 2032, en cohérence avec les ambitions affichées pour le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire toulousaine. Le projet d'un montant de 900 millions d'euros comprend notamment la mise à 4 voies de la ligne entre Toulouse et Saint-Jory, l'adaptation ou reconstruction de 12 ouvrages, la construction de 3 km de murs de soutènement et la réalisation de 7,7 km de murs antibruit, ainsi que la mise en accessibilité de six gares le long de la ligne. La mise en service est prévue en 2031 : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Actualites/GPSO-lancement-du-chantier-des-Amenagements-Ferroviaires-au-Nord-Toulouse-AFNT>.

